

Destinataires : CA FNROS – UROS MPLR : Administrateurs et adhérents

Objet : Actualités sociales

6 Médias 14 décembre 2025 : Les cotisations des complémentaires Santé devraient augmenter dès janvier 2026. Cette hausse serait estimée entre 2,5% et 10%. Les personnes âgées seront parmi les plus touchées. Les cotisations ont déjà augmenté de 3,4% en 2022 – 4,7% en 2023 – 8% en 2024 et 6% en 2025.

ASH 15 décembre 2025 : Branche Autonomie : L'UNIOPS demande plus de place dans les instances de décision.

6 Médias 16 décembre 2025 : La Mutualité Française a confirmé une hausse en moyenne de 4,7% pour la tarification des Complémentaires Santé en 2026, conséquence directe d'une mesure du budget de la Sécurité Sociale.

La Dépêche 16 décembre 2025 : Une question intemporelle qui ne met jamais tout le monde d'accord : à quel âge devient-on vieux ?, exactement ? Selon une enquête réalisée par IPSOS pour la plateforme zenior, les Français estiment en moyenne qu'on atteint la vieillesse à 69 ans. Les jeunes adultes (148 34 ans) pour 20% la fixe à 50 ans. Les seniors (55 75 ans) repoussent ce seuil à 71 ans – 59% des Français estiment que la société ne valorise pas ou peu les personnes âgées.

AFP 22 décembre 2025 : A partir de 2027, les conditions de cumul emploi retraite vont se durcir fortement. Il s'agit d'un changement systémique qui va toucher l'ensemble des futures générations de retraités, selon l'économiste Philippe Askenazy. Actuellement, deux systèmes cohabitent, le cumul intégral et le cumul plafonné. Le premier concerne une personne qui prend sa retraite à taux plein, sans plafond de revenus. Le second concerne les personnes parti à la retraite avant d'atteindre le taux plein ; dans ce cas, le cumul est plafonné à 160% du montant du SMIC ou au dernier salaire mensuel (le plus avantageux est retenu) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, une personne qui a pris sa retraite avant l'âge légal et qui reprend une activité verra 100% de ses revenus déduits de sa pension de retraite. Entre l'ouverture des droits et l'âge d'annulation de la décote, la pension sera réduite de 50% des revenus d'activité supérieurs à un seuil qui pourrait être fixé autour de 7000 euros. Après 67 ans, un cumul intégral est possible.

Le Média Social 19 décembre 2025 : Près de la moitié des EHPAD ont été évalué dans le cadre de la nouvelle démarche initiée par la Haute Autorité de Santé (HAS). L'analyse des premiers résultats par le think tank matières grises, fait apparaître des scores plus favorables pour les établissements commerciaux par rapport aux structures associatives et, plus encore, publiques.

La Cour des Comptes pointe les fragilités organisationnelles et financières de la CNSA. Outre des préconisations visant une meilleure efficience des moyens, elle plaide pour « rassurer la composition » de son conseil qu'elle voit comme « une tribune à la disposition des représentants des usagers et des professionnels ». « Avec ses 52 titulaires, le conseil est de loin le plus étendu de l'ensemble des organismes du Régime Général ».

Francis De Block